

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 26/03/2021

### **Mise en place du dispositif exceptionnel de soutien aux exploitants des remontées mécaniques**

**Le décret ouvrant droit aux aides attendues par les exploitants de remontées mécaniques est paru le 25 mars 2021 au Journal officiel.**

Ce dispositif exceptionnel vise à couvrir les charges fixes des exploitants des remontées mécaniques des stations de ski à hauteur de 49 % de leur chiffre d'affaires annuel moyen des années 2017 à 2019. Il s'adresse à l'ensemble des exploitants de remontées mécaniques, publics et privés.

Cette mesure avait été annoncée en décembre dernier, après la décision de fermeture des remontées mécaniques pour faire face à la crise sanitaire. Elle a été validée par l'Union européenne le 20 mars dernier.

**L'ensemble des exploitants concernés peuvent déposer leur dossier de demande d'indemnisation dès à présent sur le site [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)**

Il s'agit d'un dispositif essentiel, très attendu, qui vient compléter les nombreuses aides déjà déployées en soutien aux acteurs du secteur de la montagne :

- prise en charge de l'activité partielle ;
- déploiement étendu du fonds de solidarité ;
- dispositif de couverture de 70 % des coûts fixes des acteurs les plus touchés.

Cette aide, qui marque une nouvelle fois le soutien exceptionnel apporté par l'État face à la crise, bénéficiera à l'ensemble des stations de ski alpin du département.

**Le communiqué de presse détaillé ainsi qu'un guide sur le fonctionnement de ce dispositif sont accessibles sur le site :**

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/tourisme/covid-19-dispositif-de-soutien-aux-exploitants-de-remontees-mecaniques>

**Service de la communication  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex